

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN (pouvoir de M. Jean-Michel DESCH), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de Mme Françoise GUYARD), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Odile GUERIN (pouvoir de M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Françoise GUYARD (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Christian JOUANE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Michel DESCH (pouvoir à M. Michel COLIN), M. Marc EMONET (pouvoir à Mme Odile GUERIN), Mme Nathalie KRAMER, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT).

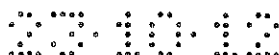
Secrétaire de séance : Frédéric BUONO

Date de convocation : 25 septembre 2012

Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 53



N° de l'ordre du jour :

**2012.10.31 : Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) -
Partenariat avec l'association Léonard de Vinci (Ecole
Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci).**

□ **M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Chaque année, près de 15% des élèves et étudiants du Conservatoire de Versailles poursuivent des études supérieures.

L'accueil de ces « grands élèves » et étudiants (en cursus de 3^{ème} cycle, de Cycle d'Orientation Professionnelle ou de Licence) constitue une des missions, et des spécificités du conservatoire classé à rayonnement régional.

Ayant plusieurs étudiants musiciens dans ses effectifs, l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci (gérée par l'Association Léonard de Vinci et implantée sur le pôle universitaire de la Défense) souhaite créer, au sein de sa formation, des parcours spécifiques en partenariat avec le CRR.

Ces étudiants de l'Ecole supérieure d'ingénieurs pourraient ainsi compléter leur cursus universitaire par un parcours « passion musique » - cours du CRR reçus au titre d'enseignements optionnels et visant à leur développement personnel - ou une « orientation professionnelle musique », certains enseignements du CRR venant constituer un module identifié et intégré à leur formation d'ingénieur. Un système d'équivalence avec les unités d'enseignement délivrées par le CRR viendrait compléter ce dispositif.

Pour le CRR, ce type de collaboration est susceptible d'augmenter son nombre d'élèves, brillants dans leurs études supérieures et toujours désireux d'une formation musicale de haut niveau, voire, d'offrir à certains de nouvelles perspectives professionnelles.

S'ils ne sont pas déjà élèves du CRR, les étudiants concernés seront soumis aux examens d'entrée habituels, sans dérogation ni caractère prioritaire.

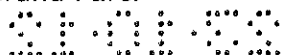
Aucun impact financier n'est à prévoir pour le CRR dans la mesure où ces étudiants sont inclus dans les effectifs déjà existants et qu'ils se voient appliquer les tarifs d'inscription en vigueur.

Les deux établissements communiqueront dès cette année sur cette double formation pour une mise en œuvre à compter de la rentrée 2013-2014.

Les modalités détaillées de collaboration du CRR et de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci font l'objet d'une convention.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention de partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et l'Association Léonard de Vinci (pour l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci) ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.*



Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 53
Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



[Signature]
Manuel PLUVINAGE
Directeur Général Adjoint

PAR 79

23.10.13